

***Formation des enseignants***  
**Motions adoptées par les CA des universités  
de Paris X Nanterre et de Provence (novembre 2009)**

**Motion « mastérisation » du CA de l'université  
de Paris Ouest-Nanterre-la Défense**

Le conseil d'administration de l'université Paris Ouest Nanterre la Défense, réuni le 23 novembre 2010, dénonce les propositions faites le 13 novembre par les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la réforme de la formation et du recrutement des enseignants.

Ces décisions, appuyées sur les décrets absurdes de juillet dernier révèlent une incompréhension totale du métier d'enseignant, du fonctionnement des universités et des besoins des étudiants.

Le conseil demande la réécriture rapide des décrets de juillet, rejetés par la quasi totalité des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi que par les étudiants, sur la base des propositions d'organisation des admissibilités en fin de M1.

Le conseil demande aux ministres concernés d'ouvrir de toute urgence une véritable concertation pour permettre la mise en œuvre, au plus vite, d'une mastérisation réussie.

Pour éviter des conséquences dramatiques sur les étudiants, les élèves et l'ensemble des composantes des universités (UFR et IUFM), le conseil mettra tout en œuvre pour empêcher que les propositions actuelles aboutissent sur le bureau du CNESER.

**Motion du Conseil d'Administration de l'Université de Provence**

Le Conseil d'administration de l'Université de Provence, ayant pris connaissance des annonces faites par les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant la formation et le recrutement des enseignants en dénonce solennellement les conséquences.

Plus précisément, il constate que ces nouveaux dispositifs mis en place au mépris de toute concertation par le gouvernement vont :

- augmenter la durée des études non rémunérées et la sélection sociale par l'argent
- envoyer en stage des étudiants sans formation, tout en restreignant considérablement le nombre d'enseignants titulaires, ce qui revient à faire assumer aux stagiaires le rôle de remplaçants
- placer les épreuves écrites des concours au début de l'année universitaire de M2, favorisant ainsi le recours à des institutions privées pour le bachotage préparatoire aux épreuves durant l'été
- suggérer aux étudiants de présenter successivement, à quelques semaines d'intervalle, les concours de PE, de PLC, et de PLP
- demander aux étudiants de M2 de préparer un oral de concours, suivre des stages (d'observation, de pratique et enfin de responsabilité), se former à la recherche et rédiger un mémoire, s'initier à la dimension internationale de leur fonction future et connaître l'organisation de l'éducation nationale, tout ceci entre février et mai.

Le CA de l'université de Provence, très inquiet face aux évolutions actuelles qui aboutiront à une dégradation de la formation des futurs enseignants et, à terme, à une dégradation du niveau d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées demande une profonde révision du dispositif proposé, inapplicable en l'état.

Motion adoptée en séance à l'unanimité des présents et représentés. (30/11/2009)